



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**
Le Onze Mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES.
M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. TALABARD, pouvoir à M. BOUCHET,
- Mme PÉRICHON.
- Mme MOUILLÈRE, POUVOIR à Mme CHERVIN.

Absents :

- M. HUSSON,
- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

**OBJET : BILAN DES
ACQUISITIONS,
CESSIONS ET
PORTAGES
FONCIERS EN 2025.**

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la loi n° 95-127 du 08 Février 1995, en particulier son article 11, relative aux marchés publics et délégations de service public, prévoit que l'assemblée délibérante est amenée à débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité.

Il présente et commente l'état des opérations immobilières effectuées au cours de l'année 2025. Toute précision est apportée sur chacune des acquisitions, cessions et portages fonciers inscrits sur l'état annexé à la présente.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir débattu, à l'unanimité :

- prend acte de la présentation du bilan de la politique foncière et immobilière engagée par la Commune de Lapalisse en 2025.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

24 MARS 2026

Publié ou Notifié

12 MARS 2026

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,



ANNEXES – État des immobilisations

ACQUISITIONS

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de l'acquisition	Montant
Parcelle de terre	Chez Moulin 03120 Lapalisse	ZB 101 de 208 m ²	Mme Nathalie DUSSELLIER veuve COLIN 40 Route de l'école 03230 Lusigny	Commune de Lapalisse	Achat en vertu d'un acte authentique établi par Maître Mayeul MEYZEN, notaire, signé le 14 octobre 2025. Délibération du Conseil Municipal du 20 janvier 2025.	1 € symbolique
Parcelle de terre	Chez Moulin 03120 Lapalisse	ZB 103 de 273 m ²	M. Marc Gilles DURANTET 3 Impasse de Chez Marin 03120 Lapalisse	Commune de Lapalisse	Achat en vertu d'un acte authentique établi par Maître Mayeul MEYZEN, notaire, signé le 14 octobre 2025. Délibération du Conseil Municipal du 20 janvier 2025.	1 € symbolique
Parcelle de terre	Chez Moulin 03120 Lapalisse	ZB 105 de 224 m ²	M. Jean-Baptiste Jacques Pierre Paul MENTRE 24 D Rue Jean Moulin 69300 Caluire-et-Cuire Mme Geneviève Marie- Josèphe ROUX de REIHLAC épouse NICOLAY Lieu-dit La Garenne 63350 Joze	Commune de Lapalisse	Achat en vertu d'un acte authentique établi par Maître Mayeul MEYZEN, notaire, signé le 14 octobre 2025. Délibération du Conseil Municipal du 20 janvier 2025.	1 € symbolique

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le



ID : 003-210301388-20260311-ACQUICES110326-DE

CESSIONS

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Camping de la route bleue	57 bis Route Bleue Rue des Vignes 03120 Lapalisse	B 1253 de 14 507 m ² B 1258 de 4 248 m ²	Commune de Lapalisse	SCI AM 17 Route de Flavigny 18520 Bengy-sur-Craon	Cession en vertu d'un acte authentique établi par Maître Mayeul MEYZEN, notaire, signé le 14 avril 2025. Délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2024.	220 000 €
Parcelle de terrain	Rue du Commerce 03120 Lapalisse	BK 221 de 36m ²	Commune de Lapalisse	Mme Hélène GADOMSKI épouse GENESTE 31 bis Rue de Verdun 03120 Lapalisse	Cession en vertu d'un acte authentique établi par Maître Marie-France PAUTET, notaire, signé le 12 novembre 2025. Délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2025.	1 €

PORTAGES FONCIERS

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de l'acquisition	Montant
Terrain bâti	2 Rue Winston Churchill 03120 Lapalisse	BM 71 de 119 m ²	EPF Auvergne 63-65 Boulevard François Mitterrand 63000 Clermont-Ferrand	Commune de Lapalisse	Convention de portage foncier signée le 31 janvier 2022. Délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2021.	Capital : 61 662 € Durée : 3 ans à compter du 29 juin 2024. Taux : 1,25 % Capital année 2025 : 20 552,49 € Capital restant dû fin 2025 : 20 860,77 €